



# Déclaration CGT CSE Siège

## 8 juillet 2026



Un salarié témoigne après sa victoire aux prud'hommes

*« J'étais au fond du trou,  
c'est le médecin du travail qui m'a sauvé la vie ! »*

À l'heure où le CSE demande des explications à la direction sur la crise au sein du service médical qui voit deux de ses médecins démissionner, le témoignage de Jean-Luc, salarié de FTV, est édifiant.

Dix ans de souffrance, explique ce technicien des ex-équipes légères du Siège, depuis que la direction a petit à petit éteint le feu sacré de ce service composé d'experts de la production interne de documentaires.

Mais la justice a tranché, enfin !

Jean-Luc, engagé avec son avocate dans une procédure aux prud'hommes, vient de gagner. FTV a été condamnée pour manquement grave.

Manquement à l'obligation de sécurité, manquement à l'obligation d'adaptation du salarié et **perte d'employabilité**.

FTV devra lui verser des dommages et intérêts.

Car dommages il y a eu. Dévastateurs pour l'état psychologique de Jean-Luc.

À tel point que la CPAM, après avis motivé des médecins du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), a reconnu sa maladie psychologique comme une maladie professionnelle.

Ils ont tissé un lien direct de cause à effet entre la dégradation de ses conditions de travail à FTV et sa pathologie psychologique : ils expliquent que des « *contraintes psycho-organisationnelles* » ont créé une maladie professionnelle.

## Extinction des équipes légères du Siège

En 2021, Stéphane Sitbon-Gomez annonce la fin de la production interne de documentaires.

En mars 2023, la direction annonce la décision de fermeture du service équipes légères, composé de techniciens, son, image et lumière, qui fabriquent magazines et documentaires.

En mai 2024, la fermeture du service est définitivement actée. Rien n'est fait pour s'occuper des salariés.

Il y a encore dix ans, le service était initialement composé de 21 salariés, 7 par métier ; il est passé à 14 en 2015 puis plus que 7 en 2024, avec toujours moins d'activité.

La preuve que l'intention d'éteindre la lumière remonte à loin. Et pour autant, la direction ne fait rien pendant toutes ces années pour préparer les salariés à rebondir, aucun plan d'action de formation.

Une seule salariée trouve une mobilité pro et devient cheffe monteuse (elle était cheffe OPV) : les autres doivent rejoindre les plateaux, « mobylette » et pose de micro.

Après trente ans de documentaires et de magazines, pour ces salariés, malgré le respect qu'ils ont pour leurs collègues des plateaux, c'est un retour en arrière professionnel puisque c'est ce qu'ils faisaient au début de leur carrière.

Les salariés des équipes légères s'en sortent tant bien que mal, tous souffrent.

Jean-Luc lui, plonge dans une grande dépression, dans un trou noir...

C'est la rencontre avec l'un des médecins du travail qui a sauvé Jean-Luc : « *Vous allez vous en sortir, je vais vous aider* ». C'est elle qui enclenche le cercle vertueux de la prise en charge spécialisée, en particulier en le mettant en relation avec un service spécialisé de l'AP-HP sur la santé psychique au travail.

Cette médecin du travail, à la déontologie exemplaire, a quitté depuis l'entreprise, empêchée par la direction d'accomplir sa mission selon sa vision de son métier.

## La souffrance au travail devient la norme à FTV

Le récent rapport des médecins du travail dresse un état affolant de la situation au Siège.

Tous les secteurs sont touchés. Comme une gangrène, la souffrance au travail s'est propagée, elle s'est installée et devient la norme.

La direction ne veut rien voir. Quand les médecins alertent, au mieux elle esquivé, au pire elle envoie les salariés en restriction devant le tribunal des prud'hommes pour contester l'avis médical, comme c'est le cas pour deux infographistes aujourd'hui.

La CGT salue la victoire de Jean-Luc : c'est un exemple de courage et de combat.

La CGT dénonce l'aveuglement et l'inaction de FTV devant la souffrance au travail, qui ont conduit deux médecins du travail à démissionner.

La CGT demande que la santé au travail devienne un chantier prioritaire pour la direction, au même niveau que les grands chantiers stratégiques en cours.

Paris, le 8 juillet 2026